

**R-5-2009 SALAIRES DES POMPIERS VOLONTAIRES
POUR L'ANNÉE 2009**

Considérant que le budget 2009 prévoit une augmentation de 3.0% relativement au salaire horaire des pompiers volontaires ;

	Pratique	Appels
Assistant Directeur	15.29\$	20.34\$
Capitaine	15.29\$	19.72\$
Lieutenants	15.29\$	19.51\$
Pompiers	15.29\$	19.10\$
Salaire pour la formation	15.29\$	
Salaire pour la prévention	15.29\$	
Salaire pour l'entretien	15.57\$	

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Lavallée, appuyé par madame Marie Simard et unanimement résolu que cette liste des salaires des pompiers volontaires est acceptée.

R-6-2009 NOMINATION POMPIER VOLONTAIRE

Considérant la recommandation de monsieur Michel Frisé, directeur du service de prévention des incendies de notre municipalité;

Considérant que monsieur David Synnott s'engage à suivre la formation appropriée, soit le cours Pompier 1, de l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ);

Au fur et à mesure que la formation sera complété et réussi avec succès, il sera en mesure de participer à certaines tâches relatives au travail des pompiers selon certains critères établis par l'École;

Considérant que monsieur David Synnott s'engage à obtenir auprès de la Société d'assurance automobile du Québec, sa classe 4-A;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Murray, appuyé par monsieur Claude Brochu et unanimement résolu que monsieur David Synnott soit nommé pompier volontaire de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

**R-7-2009 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
PHASE 4, DÉCOMPTE PROGRESSIF #6**

Considérant le rapport déposé par la firme B.P.R. Infrastructure, relativement aux travaux réalisés jusqu'au 19 décembre 2008, par les Entreprises Michaudville Inc.;

Considérant que suite à la vérification du décompte pour les travaux réalisés, B.P.R. Infrastructure inc. recommande le paiement de 547 628.71\$, toute taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Lavallée, appuyé par madame Marie Simard et unanimement résolu que le conseil accepte le décompte progressif #6 de la phase 4, et autorise la directrice générale à effectuer le paiement, tel que recommandé.

R-8-2009

COURS D'EAU RICHER

Considérant que l'entretien ou le nettoyage d'un cours d'eau relève de la juridiction de la M.R.C. de la Vallée du Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu avait transmis à la M.R.C. une résolution portant le numéro R-151-2006, résolution demandant une inspection et s'il y avait lieu procéder à l'entretien du cours d'eau Richer;

Considérant que la M.R.C. de la Vallée du Richelieu avait mandaté la firme B.M.I. d'étudier cette demande et qu'aucun travaux ne seront effectués sur le cours d'eau Richer;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Dubois et appuyé par monsieur Claude Brochu et unanimement résolu de demander à la M.R.C. de la Vallée du Richelieu d'annuler cette demande d'entretien de travaux sur le cours d'eau Richer, afin d'éviter des frais supplémentaires reliés à cette demande.

R-9-2009

**CONCILIATION BANCAIRE
RAPPORT BUDGÉTAIRE TRIMESTRIEL
AU 31 DÉCEMBRE 2008**

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2008;

En conséquence, il est proposé par madame Marie Simard, appuyé par monsieur Alain Lavallée et unanimement résolu qu'avant vérification, ce rapport indiquant des revenus de l'ordre de 2 419 420.\$ contre des dépenses de l'ordre de 2 255 100.\$ est accepté tel que déposé.

R-10-2009

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Alain Lavallée, appuyé par monsieur Jean Murray et unanimement résolu que la séance est levée.

Robert Beaudry
Maire

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-4-2009, R-5-2009 et R-7-2009.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 7^{ième} jour de janvier 2009.

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale